

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2637)	3
Adoption de l'ordre du jour	3
Lettre, en date du 16 décembre 1985, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17685)	3

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des Suppléments trimestriels aux Documents officiels du Conseil de sécurité. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de Résolutions et décisions du Conseil de sécurité. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2637e SEANCE

Tenue à New York le mercredi 18 décembre 1985, à 11 h 30.

Président : M. Léandre BASSOLE (Burkina Faso)

Présents : Les représentants des Etats suivants : Australie, Burkina Faso, Chine, Danemark, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Madagascar, Pérou, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Union des Républiques socialistes soviétiques

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2637)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 16 décembre 1985, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17685).

La séance est ouverte à 12 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 16 décembre 1985, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17685)

1. Le PRESIDENT : Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour donner suite à la demande présentée dans une lettre en date du 16 décembre 1985 adressée au Président du Conseil par le représentant permanent des Etats-Unis [S/17685].
2. Les membres du Conseil sont saisis d'un projet de résolution présenté par l'Australie, le Danemark, l'Egypte, les Etats-Unis d'Amérique, la France, le Pérou, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Trinité-et-Tobago [S/17686].
3. Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. S'il n'y a pas d'objections, je vais maintenant mettre ce projet de résolution aux voix.

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté [résolution 579 (1985)].

4. Le PRESIDENT : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé l'examen, à son stade actuel, de la question à l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 15.
